



*Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30*

190829/BC/CD

ARRETE N° ARR/2019/ST/324

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre des travaux de **création d'un branchement gaz rue de Croix** à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 12 septembre 2019 et ce, jusqu'au 12 octobre 2019, le stationnement sera interdit au droit des travaux à Hem.

ARTICLE 2 : A partir du 12 septembre 2019 et ce, jusqu'au 12 octobre 2019, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régie par alternat manuel, au droit des travaux si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : A partir du 12 septembre 2019 et ce, jusqu'au 12 octobre 2019, la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise PATTYN.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise PATTYN – 2 impasse Notre Dame des Victoires – 59181 STEENWERCK.

Fait à HEM, le

31 AOUT 2019

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**



Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée *impersonnellement* à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM